

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU 16 MARS 2011 AVEC MONSIEUR PERROT

Inspecteur Général de l'Education Nationale, Doyen du groupe Sciences et Techniques Industrielles.

Présents du bureau de l'ASSETEC : Muriel Esch, Fabrice Le Ster, Rodolphe Mouix.

Nous avons rencontré Monsieur PERROT le 16 mars pour dresser un bilan sur les perspectives actuelles de l'enseignement de la technologie.

Les points abordés trouvent, entre autres, leurs origines dans les questions posées par les adhérents.

## **Le CAPES « Sciences Industrielles pour l'Ingénieur » (S2I)**

Nous demandons à M. PERROT un éclaircissement par rapport à l'annonce dans le Bulletin Officiel spécial n°1 du 27 janvier 2011 de la fusion entre le CAPET de Technologie (collège) et les différents CAPET STI (Lycée) et l'ouverture d'un nouveau concours s'appuyant sur les programmes des CAPET précédemment cités.

### Les modalités du concours

M. PERROT nous répond qu'à ce jour, rien n'est publié au J.O. donc pour l'instant rien ne change mais cela peut paraître du jour au lendemain et donc devenir effectif pour le concours 2012.

Les évolutions prévues pour le recrutement sont :

- Suppression des CAPET STI (toutes options),
- Suppression du CAPET de technologie,
- Création d'un seul concours qui pourrait être un CAPES et non plus un CAPET.

M. PERROT nous explique que ce changement de nom de CAPET en CAPES est dû uniquement aux conditions d'accès au concours : avant la masterisation pour le CAPET, les personnes « cadre » dans le privé pouvaient se présenter au concours alors que cela n'était pas le cas pour le CAPES.

Ce nouveau CAPES S2I (sciences Industrielles de l'ingénieur) présentera 4 options :

- architecture et construction ;
- énergies et environnement ;
- innovation technologique et éco-conception ;
- systèmes d'information et numérique

Les épreuves de recrutement seront :

- 2 épreuves écrites :
  - Une épreuve transversale aux 4 options,  
(Coefficient 4 - durée 5h)
  - 1 relative à l'option choisie du CAPES,  
(Coefficient 2 - durée 5h)
- 2 oraux
  - Une épreuve de leçon transversale s'appuyant sur des activités de travaux pratiques aux 4 options  
(Coefficient 4 - durée 6h)
  - Une épreuve de dossier relative à l'option intégrant aussi la composante « agir en fonctionnaire »  
(Coefficient 2 - durée 6h)

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU 16 MARS 2011 AVEC MONSIEUR PERROT

## Les évolutions pour les personnels en poste

M. PERROT nous explique que tous les codes/matière (4100, 5100, etc.) liés aux disciplines STI seront supprimés et remplacés par les codes 1411, 1412, 1413 et 1414 correspondant aux 4 options du nouveau CAPES. Les enseignants se verront donc reclassés dans une de ces disciplines et pourront enseigner en collège, en seconde (CIT et SI), en STI 2D, en S SI voire en BTS dans certains cas.

Le code 1400 (technologie collège) est maintenu mais n'est plus accessible pour les nouveaux personnels.

Les enseignants ayant le code 1400 auront le choix entre garder le code 1400 et rester enseignant de collège, ou alors demander à passer sur un code de 1410 à 1414 et pouvoir enseigner soit en collège soit en lycée. Le changement de code se fera en validation des acquis (VAE) lors d'une visite avec un IPR, cette VAE permettra de choisir l'option. Une formation de mise à niveau éventuelle n'est pas à l'ordre du jour.

A la question de savoir s'il n'y aurait pas deux vitesses entre les professeurs 1400 et ceux de code 1410 à 1414, M PERROT a répondu que non, le terme S2I englobait l'ensemble de ces professeurs.

Les enseignants souhaitant rester au code 1400 seront toujours sous la responsabilité des IPR S2I.

## L'agrégation

L'agrégation est prévue dans la foulée, plutôt en 2013.

Les enseignants des codes 1410 à 1414 auraient accès aux agrégations (mécanique, électronique, Génie Civil).

La forme des épreuves ressembleraient à celles prévues pour le CAPES : 6 épreuves (3 écrits et 3 oraux), 2 épreuves transversales aux 3 options et 4 épreuves relatives à l'option. Mais rien n'est encore arrêté à ce jour.

## L'EIST

Nous posons la question de la généralisation de l'EIST annoncée par M.CHATEL le 31 janvier lors du « plan sciences » et sur le BO n°10 du 10 mars 2011.

*Nous lui expliquons que les professeurs sont très inquiets par rapport à cette annonce étant donné que l'expérimentation partie de 30 collèges il y a quelques années est généralisée sur 400 collèges et que dans le contexte actuel de suppression de postes, le fait de mettre un professeur à enseigner 3 matières sur 2 années entraîne à penser à des suppressions de postes de technologie à venir.*

M PERROT paraît surpris de cette remarque. Pour lui, l'EIST est une chance pour la technologie : les enseignants des autres disciplines peuvent se rendre compte du contenu de la matière et de découvrir ce qui se fait en technologie. La technologie fait partie alors du bloc scientifique.

Pour lui, une fois cette expérimentation mise en place dans les établissements, le prof de technologie ne reste plus dans son coin et est reconnu par ses confrères en tant que discipline à part entière. Selon lui, Il existe beaucoup de projets intéressants menés sur la France en EIST qui permettent de travailler en interdisciplinarité et sur les thèmes de convergence.

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU 16 MARS 2011 AVEC MONSIEUR PERROT

*Notre réponse : Il n'y pas mention d'heure de concertation ni de moyens supplémentaires affectés à cette expérimentation.*

M PERROT explique que l'expérimentation menée par l'Académie des sciences et technologies est terminée ; elle est reprise par le ministère sur seulement 400 collèges CLAIRS ou RAR (sur les 7000 collèges existants) et que c'est dans la ligne de la DGESCO qui ne mentionne plus les conditions de mise en application des programmes, voir ce qui se fait en technologie collège et maintenant en STI2D au lycée.

*Nous exposons les difficultés des professeurs à essayer d'appliquer correctement les nouveaux programmes et l'impossibilité d'en mettre en application d'autres pour une expérimentation.*

M PERROT pense que la DGESCO est en train de rédiger des consignes pour la 6<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> (différentes de ce qui a été mis en place précédemment par les académies). Pour l'expérimentation, il est nécessaire de respecter les connaissances et capacités des programmes de technologie ...et si le domaine d'application est différent de celui indiqué dans le programme, ce n'est pas grave.

*Une question se pose : si un programme est créé, un nouveau corps de professeur serait-il créé ?*

M PERROT se veut rassurant, il n'est pas prévu de création de corps de professeur d'EIST. Et il insiste que le fait que l'EIST permet d'enseigner différemment, de donner le goût des sciences aux jeunes et d'évaluer, valider les compétences du socle commun.

*Remarque : En parlant du socle, dans les nouvelles grilles de référence pour évaluer et valider les compétences du socle palier 3, le mot « technologique » a disparu des grandes rubriques qui deviennent « PRATIQUER UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE, RÉSOUDRE DES PROBLÈMES » et « SAVOIR UTILISER DES CONNAISSANCES DANS DIVERS DOMAINES SCIENTIFIQUES ».*

*Ce qui ne fait que renforcer l'inquiétude des professeurs quant à la dilution de la technologie dans les sciences.*

## **Les nouveaux programmes STI2D**

Ils ont été écrits pour permettre aux élèves d'aller le plus loin possible dans les études techniques.

*Nous regrettons le fait que les Sciences de l'Ingénieur ne soient pas intégrées dans le tronc commun au lycée, ce qu'approuve M PERROT.*

*Nous soulevons aussi le problème du choix de la voie STI et qu'un élève voulant se diriger en STI doit quitter ses camarades et changer d'établissement et suivre le plus souvent 3 enseignements d'exploration (donc 1h30 de plus que les autres).*

M. PERROT confirme son désir de voir la série STI 2D ainsi que les enseignements d'exploration accessibles dans tous les lycées, ce qui serait possible car l'enseignement demande des laboratoires avec des supports légers donc moins onéreux.

Un guide d'équipement a été demandé par l'ARF (association des régions de France).

*Nous rebondissons sur la demande d'un guide d'équipement en technologie car la mise en application des nouveaux programmes est très souvent freinée par un manque de moyens sur le terrain.*

M. PERROT répond que les conseils généraux devraient être associés et en effet le demander.

Nous remercions Monsieur PERROT pour la disponibilité et l'écoute dont il a fait preuve lors de cet entretien.